COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Seine - Eure

RÉUNION DU BUREAU

Jeudi 10 septembre 2015

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :
Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – René DUFOUR – Jean-Michel DERREY – Jean-Pierre TROCHET – Jean-Pierre BRÉVAL – Jacky FLEITH – Maryannick DESHAYES – Jean-Marc MOGLIA – Bernard LEROY – Thierry DELAMARE – Alain LOEB – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Dominique DELAFOSSE – Marc-Antoine JAMET – Fadilla BENAMARA – Catherine DUVALLET – Jacqueline PONS – Jean CARRÉ – Hubert ZOUTU – Jacky BIDAULT – Caroline ROUZÉE – Céline LEMAN – François-Xavier PRIOLLAUD – Pierre LECUYER – Daniel JUBERT – Anne TERLEZ – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Jean-Yves CALAIS – Richard JACQUET – Jean-Philippe BRUN – François CHARLIER – Pierre MAZURIER – Jean-Jacques LE ROUX – Didier PIEDNOËL – Jean-Claude CHRISTOPHE.

ABSENTS EXCUSÉS :
Alain LEMARCHAND – Patrick MADROUX – Jean-Claude COURANT – Guillemette NOS – Gaëtan LEVITRE – Samuel ONFRAY – Sylvie BLANDIN – Stéphane SAUVAN – Didier DAGOMET – Christian WUILQUE – Pascal LEMAIRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :
Jean-Pierre CABOURDIN (Président du C2D), Philippe LE GAL – Régis PETIT – Philippe CROU – Vincent VORANGER.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	ADMINISTRATION GENERALE	Concrétisation d'un accord local pour le nombre de conseillers communautaires	Bernard LEROY Philippe LE GAL
2	PLANIFICATION ET PROSPECTIVE TERRITORIALE	Point sur le dossier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	Bernard LEROY
3	COMMUNICATION	Bilan des petites scènes 2015 - Programmation 2016	Bernard LEROY
4	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 24 septembre 2015	Bernard LEROY Philippe LE GAL
5		Affaires diverses	

I/ CONCRETISATION D'UN ACCORD LOCAL POUR LE NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

Monsieur LEROY informe l'assemblée que, suite à la démission de Monsieur Alain RENAUX, l'accord local qui prévalait depuis l'élection du Conseil communautaire est caduc. Il est donc nécessaire de concrétiser un nouvel accord local.

Monsieur LE GAL rappelle que le Préfet de l'Eure a fait connaître son avis sur cette question : aucune possibilité pour mettre un nouvel accord local en place. Le Conseil communautaire sera désormais constitué de 69 membres au lieu des 80 qui siégeaient jusqu'à présent. De ce fait, 11

élus communaux ne seront plus délégués communautaires et les 11 communes qui perdent un(e) délégué(e) devront désigner à nouveau leurs élus.

Le Conseil communautaire de septembre convoquera 80 élus.

Ceci pourrait avoir une incidence sur le nombre de Vice-présidents ; légalement fixé à 20 % de 69 membres ; soit 14 Vice-présidents au lieu de 15. Il existe néanmoins une possibilité de rester à 15 Vice-présidents si les 2/3 des Conseillers communautaires le souhaitent.

Dans ce cas, les indemnités perçues par les membres du Bureau seraient revues à la baisse car l'enveloppe financière, ouverte pour 14 Vice-présidents, devrait obligatoirement être partagée en 15 ; engendrant mécaniquement une baisse des indemnités de 5,72 % pour chaque membre du Bureau.

Ce point sera débattu prochainement.

Ces nouvelles mesures révoltent Monsieur JACQUET :
« Je vais redire ce que j'ai dit lors de la concrétisation du 1er accord local : au regard de sa population et du rôle qu'elle joue dans l'agglomération, la représentation de la Ville de Pont n'est pas à la hauteur de ce qu'elle devrait être.

Il est complètement anormal que la commune perde un délégué. J'entends les conditions et modalités présidant à la désignation des délégués archépontains : c'est un déni de démocratie complet ! Nous avons convoqué les électeurs en mars 2014 afin qu'ils désignent leurs délégués à l'agglomération et, un an et demi plus tard, nous nous asseyons sur leur vote en désignant qui nous voulons. La légalité même de cette règle pose question dans la mesure où on passe totalement outre le choix des électeurs.

Bernard. Tu as été élu avec une assemblée de 80 délégués. Il n'est pas normal que l'exécutif ne soit pas de nouveau désigné. Nul doute que grâce à l'excellent bilan qui est le tien au terme de cette première année, tu retrouverais ton siège de Président.

Quant à moi, je suis surpris, étonné, déçu du sort réservé à Pont de l'Arche » regrette-t-il.

« Nous ne faisons que suivre les instructions données par la Préfecture, insiste Monsieur LEROY. *Ces règles ont été votées au parlement. Je vous invite à contacter votre Député pour lui faire part de votre mécontentement »* propose-t-il.

« C'est tout de même incroyable ! s'emporte Monsieur CARRÉ. *C'est à croire que les députés et sénateurs n'ont jamais été des élus de terrain pour sortir de telles lois ! Mais comme la Loi est la Loi, si nous devons désigner 14 Vice-présidents, alors désignons 14 Vice-présidents »* conclut-il.

II/ POINT SUR LE DOSSIER PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Monsieur Le GAL livre les derniers développements de ce dossier. Après avoir rappelé que l'Agglomération, conformément à ce qui avait été décidé au mois de juillet, avait fait parvenir aux communes la notification de la délibération votée lors du dernier Conseil communautaire, il invite les maires à délibérer rapidement pour entériner ce transfert de compétence. Les communes devront obligatoirement délibérer avant le 18 novembre.

Monsieur CARRE ne pense pas que le dossier puisse avancer si facilement :
« J'ai lu les principaux articles contenus dans la Loi NOTRe. Il y a de nombreux points qui ne me plaisent pas.
En l'état je ne jure pas que la commune de Pîtres votera en faveur de ce PLUi. Il va falloir que j'en discute avec mon Conseil municipal. Cela m'étonnerai fort que je donne un chèque en blanc »...
« Tu fais probablement référence à l'article 80 portant sur la fiscalité des ménages et la mise en place d'un taux de fiscalité unique, répond Monsieur LEROY. *Je te rassure : personne, ici, ne veut l'unification des taux de TH et de FB pour l'ensemble des communes ».*

« Peut-être, reprend Monsieur CARRÉ, *mais je suis méfiant par nature. Nous sommes en train d'abandonner toutes nos prérogatives. Nous allons vers la fin du bloc communal. L'EPCI doit être un outil, pas une fin en soi »* souligne-t-il.

« Nous pourrions peut-être ajouter, dans la charte, que la CASE respectera l'autonomie financière et fiscale des communes », propose Monsieur DELAMARE.

« Avec ce PLUi, nous avons la possibilité de prendre notre destin en main. C'est le Conseil communautaire, à la majorité, qui décidera » souligne Monsieur LEROY.

« Vous ne parlez pas de la déclaration de projet ? » s'inquiète Monsieur LANIC.

Monsieur LEROY indique que ce point sera examiné avec les services compétents avant d'aborder la question du Droit de Préemption Urbain (DPU).
Le DPU sera d'office transféré à l'Agglomération. Sa mise en œuvre nécessitera obligatoirement un projet communal. Il peut être transmis à une commune sur l'ensemble de son territoire ou sur une seule zone. Il peut également être transmis ponctuellement pour un dossier précis.

« Même si je ne remets pas en cause la qualité des services de l'agglomération, la compétence urbanisme est mieux gérée par la commune que par l'intercommunalité car il y a une évidente raison de proximité qui réduit les délais d'instruction, souligne Monsieur JAMET.

A ce titre, je souhaite conserver l'intégralité du DPU. C'est une question d'indépendance et de service aux citoyens qui nous ont élus. Et le mode d'élection des délégués communautaire fait qu'il y a un déficit de légitimité de l'intercommunalité.

De plus, au terme d'une année et demie de mandat, l'intercommunalité fonctionne remarquablement bien. Les engagements pris par le Président sont le fondement de notre intercommunalité. Pourquoi ne prendriez-vous pas un engagement écrit en ce sens ; un engagement de Bernard LEROY qu'il n'ira pas contre une décision communale ?

Je souhaite un engagement sur la durée du mandat. Quant à celui qui viendrait après vous, homme ou femme, et qui ne tiendrait pas ces engagements, nous ne l'élirions pas » juge-t-il.

« Ce que je vous propose, répond Monsieur LEROY, *c'est une évolution collective rendue possible par notre intelligence collective ».*

« Je maintiens que le texte de la Loi NOTRe me pourrit la vie, reprend Monsieur CARRÉ, *puisqu'il est question que la dotation de solidarité communautaire soit affectée aux communes inscrites dans le Contrat de Ville alors qu'actuellement, toutes les communes de la CASE la perçoivent ».*

Messieurs Le GAL et PETIT expliquent tour à tour qu'ils n'ont pas la même lecture du texte :
« Le texte stipule que les agglomérations, compétentes en matière de Politique de la Ville, sont obligées de verser de la DSC aux communes inscrites dans le Contrat de Ville. Cela ne signifie pas, pour autant, que les autres communes n'en percevront pas. Il n'est pas écrit que ce versement se fera exclusivement au bénéfice des communes inscrites dans le dispositif du Contrat de Ville » précisent-ils.

Monsieur JAMET revient sur l'idée qu'il développait quelques minutes auparavant :
« Vous essayez de nous convaincre du bien-fondé financier et politique de la CASE. La question sous-jacente est celle de la confiance. Au vu des dix dernières années de relations entre la CASE et Val de Reuil, on ne peut pas dire qu'elle ait toujours été totale. Et comme chat échaudé craint l'eau froide, une lettre, un engagement écrit clarifierait nos relations »….
Madame TERLEZ ne partage pas la vision de l'intercommunalité exprimée par Monsieur JAMET :
« Je ne partage pas l'avis selon lequel nous sommes des élus au second degré dans la mesure où les habitants ont glissé dans l'urne un bulletin de vote sur lequel nos noms figuraient.
Et l'Agglomération est au service direct des habitants, via la CIAS, l'aide à domicile, etc. L'Agglomération rend un service direct à la population et démontre chaque jour qu'elle est un échelon territorial important.

C'est exigeant de faire les choses ensemble ! C'est pour cela que nous devons faire attention et que la demande de déclaration d'intention me heurte un peu. Il y aura une charte. Et demain, ou après-demain, Bernard, tu ne seras plus Président. Nous ne pouvons pas hypothéquer l'avenir. Le chemin de crête est donc étroit. Et nous ne devons pas oublier que l'Agglomération est au service des habitants » souligne-t-elle.

« J'aimerais insister sur la façon dont l'Agglomération intervient dans les communes, reprend Monsieur LEROY. *En matière de voirie, par exemple, tout se fait en concertation avec les communes. Rien n'est imposé par l'Agglo ! C'est bien la commune qui décide »* rappelle-t-il.

Monsieur Le GAL revient sur un point important :
« Il n'y aura pas de marche arrière si la commune demande à la CASE de lui redonner son Droit de Préemption Urbain. Une fois ce droit redonné, la commune achètera tous les terrains ou immeubles. La CASE ne pourra plus intervenir. D'où la nécessité de bien réfléchir avant de se prononcer en faveur d'une rétrocession » insiste-t-il.

Monsieur JAMET insiste de nouveau sur *« le problème de la légitimité de l'intercommunalité par rapport aux maires. D'où le besoin d'être rassurés ».*

Cette intervention engendre un débat de quelques minutes ; les uns et les autres avançant arguments et contre-arguments sur la question de la légitimité des élus intercommunaux.
Au terme de cette discussion, Monsieur DELAMARE évoque l'article L213-3 de la Loi NOTRE qui dispose qu'une délégation ponctuelle du DPU est possible. *« Il serait judicieux que nous allions plus dans le détail dans la façon dont d'Agglo pourrait déléguer ce DPU au coup par coup »* conclut-il.

III/ BILAN DES PETITES SCENES 2015 - PROGRAMMATION 2016 :

Monsieur LEROY informe l'assemblée que la quatrième édition du festival *Les Petites Scènes voyagent entre Seine et Eure* a été co-construite, comme les années précédentes, avec les mairies, les associations, parfois avec les habitants et, lorsque cela était possible, avec les écoles.

Le festival a permis de continuer à renforcer les liens entre acteurs du territoire. Cette collaboration permet de conforter le festival en tant que créateur de lien. Les Petites Scènes contribuent donc à animer le territoire et offrent une image dynamique.

L'édition 2015 du festival des Petites Scènes s'est déroulée sur 12 communes et a donné lieu à 14 représentations du 12 au 21 juin. 2 215 spectateurs (1 563 en 2014) ont été enregistrés soit une moyenne de 184 spectateurs par représentation. Ce qui représente une nette augmentation.

Sur le plan de la communication, contribuant à la notoriété de l'Agglomération, la page officielle Facebook de l'Agglo a enregistré 4 194 vues (2 640 en 2014), le site internet 1 500 pages vues ciblées spécifiquement sur le festival (+30%) et le fil twitter a enregistré 5 387 vues.

Le bilan qualitatif du festival se révèle globalement bon tant du point de vue des spectateurs que des communes. Le bilan quantitatif de cette 4ème édition est très bon avec un nombre de spectateurs en forte augmentation, puisque c'est la meilleure audience depuis le lancement de cet évènement. Le festival semble avoir trouvé son rythme, avec un calendrier concentré sur une quinzaine de jours qui permet au public de mieux repérer l'évènement comme un vrai festival.

Il est donc proposé de reconduire ce festival et il est proposé de signer avec la Scène Nationale Evreux-Louviers une convention pour la programmation du Festival *Les petites Scènes voyagent entre Seine et Eure* (arts du cirque, forain, marionnettes, musique, danse) qui sera proposé à la population en 2016 à travers une quinzaine de spectacles.

« Bernard, si je me souviens bien, au départ, ce festival en plein essor était réservé aux petites communes, souligne Monsieur LANIC. *En 2014, tu as fait voter une amputation de 20 % du budget car la fréquentation n'était pas aussi importante qu'espérée.*

En 2015, elle a augmenté. Tant mieux pour Le Vaudreuil et Pont de l'Arche – que nous ne pouvons pas vraiment classer dans la catégorie des petites communes – qui ont accueilli deux spectacles. Deux représentations en moins pour les petites communes, malheureusement.
Alors Bernard… Ne pourrait-on pas envisager de regonfler légèrement le budget afin que des petites communes accueillent au moins un spectacle par an ? » questionne-t-il.

Monsieur LEROY remercie Monsieur LANIC pour cette suggestion mais indique que la proposition faite au Conseil communautaire sera de reconduire le festival dans les mêmes conditions qu'en 2015.

IV/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2015 :

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque.

VI QUESTIONS DIVERSES :

Fonctionnement de la Conférence des Présidents :
Monsieur LANIC revient sur l'article 57 du règlement intérieur du fonctionnement des assemblées qui dispose que *« la conférence des Présidents, présidé par le Président de la CASE, est composée exclusivement des vice-présidents »*.

Il demande si ce point peut être modifié afin que les rapporteurs de commissions puissent y assister.

Monsieur LEROY prend en compte cette demande mais rappelle que l'esprit qui prévaut au sein de la Conférence des Présidents est bien celui d'un lieu de discussion ouvert, destiné à échanger librement, sans formalisme.

Accueil des réfugiés :
Monsieur ZOUTU aborde la question de l'accueil des réfugiés dans l'agglomération :
« L'Europe est confrontée à l'arrivée de réfugiés Syriens, Erythréens, Irakiens. Nous parlons bien de réfugiés, pas d'immigrés. L'arrivée massive de ces populations nous pose un problème de conscience, de mémoire. Certains membres de nos familles ont connu ce qu'ils connaissent : l'exode, fuir son pays parce qu'on est poussé dehors par des abominables, des fous de guerre.

Nous ne pouvons faire fi de cette situation et dire que cela ne nous regarde pas.
Alors, certes, la CASE n'a aucun pouvoir en la matière. Mais nous, maires, en avons. Nous devons nous demander comment faire quelque chose face à ce grave problème ».

« En tant que Maires, nous avons tous été consultés par le Préfet, répond Monsieur LEROY. *Le cadre communal me semble être le bon pour répondre à la demande puisque l'Agglomération, comme l'a dit Hubert, n'est pas compétente. La commune du Vaudreuil va accueillir une famille de réfugiés. Le Conseil municipal a décidé de louer une maison et une souscription sera lancée auprès de la population pour payer le loyer le temps qu'il faudra »* explique-t-il.

Madame DESHAYES propose que *« la CASE, via ses fonctionnaires et, notamment, Monsieur LECONTE, puisse travailler en lien avec les maires et les associations de l'agglomération »*.

Pour Monsieur JACQUET, la question principale *« est celle du suivi des familles qui seront accueillies. C'est là que la CASE a un rôle à jouer, en lien avec les associations qui ont les compétences requises et le personnel qualifié. Nous avons tout intérêt à nous tourner vers ces associations, quitte à leur apporter une aide financière. Ce serait une bonne façon d'accompagner les maires dans cet acte de solidarité »* estime-t-il.

Monsieur PRIOLLAUD indique à son tour que la Ville de Louviers *« accueillera une famille de réfugiés syriens. Pour autant, nous ne souhaitons pas communiquer sur cet accueil. Il ne faut pas tomber dans la communication. Le plus important, c'est de veiller aux bonnes conditions dans lesquelles cela se fera.*

Nous ne pouvons descendre dans la rue pour protester contre les attentats du 7 janvier, commémorer la fin de la 2e guerre mondiale le 8 mai et nous défiler quand la situation exige un devoir de solidarité.

Nous devons également faire de la pédagogie auprès des habitants lesquels, pour certains d'entre eux, ne comprennent pas que l'on vienne en aide à des réfugiés alors que de très nombreuses familles françaises sont en grande difficulté.

Je préfère donc mener une action discrète mais efficace sans tomber dans la communication. D'autant plus que, dans leur grande majorité, ces familles n'ont qu'une envie : retourner chez elles lorsque la situation sera redevenue normale. Si nous pouvons jouer notre rôle, à notre échelle, il faudra avant tout une action forte des états et de la communauté internationale » souligne-t-il.

A son tour, Madame DUVALLET rappelle que *« la Ville de Val de Reuil a une longue tradition d'accueil des réfugiés »*. Citant l'accueil des Boat People, dans les années 80, elle indique que *« 15 à 20 familles seront accueillies à Val de Reuil. Nous souhaitons les aider et, pour réussir, nous avons choisi de travailler avec un bailleur spécifique ainsi qu'avec le CCAS en matière de veille sanitaire et de scolarité. Nous aurons besoin d'aide »* conclut-elle.

« A Pîtres, des familles ont demandé à accueillir des réfugiés, poursuit Monsieur CARRÉ. *Il faudra leur apprendre les rudiments de français, leur donner des cartes de transports pour qu'elles puissent circuler et faire toutes leurs démarches. A ce titre, l'agglo pourrait probablement les aider. Il faudra faire en sorte que ces familles puissent se rencontrer tout en veillant à ne pas créer de ghettos »*.

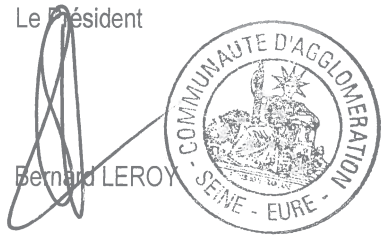
Enfin, pour Monsieur DELAMARE, *« il est également possible d'utiliser les logements vides à condition de respecter les normes en vigueur et d'accompagner les familles dans l'apprentissage de leur nouvelle vie »*.

Bureau du 1er octobre :
Monsieur LEROY informe l'assemblée que Monsieur Hervé MAUREY a été invité à cette réunion.

Dispositif « Adopte une poule » :
Monsieur CARRÉ rappelle que les ménages de l'Agglomération peuvent candidater pour accueillir des gallinacées à leur domicile. Renseignements sur les modalités d'accueil auprès du service Propreté publique.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulées, la séance est levée à 22 h 25.

Le Président



Bernard LEROY

Par délégation
Le Directeur Général

Philippe LE GAL

